

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Enfin, nous y sommes. 7 mois après que les citoyennes et citoyens de la convention pour le climat aient rendu leurs propositions, le projet de loi nous est présenté.

Alors que Météo France nous alerte sur le risque que la température augmente encore de 3 degrés d'ici 2100 et confirme que nous continuons à aller droit dans le mur, nous avons besoin de changements urgents.

« Définir des mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale », un objectif ambitieux, seul à même de construire un avenir durable pour notre génération... et les prochaines ! C'est cet objectif auquel se sont attelés les 150 citoyennes et citoyens pendant 9 mois, et qui les a amenés à produire pas moins de 149 mesures pour y répondre.

S'il doit désormais être renforcé pour se conformer à l'objectif européen de -55% des émissions nettes, cet objectif trahit l'urgence qui entoure la question climatique à l'échelle mondiale et le retard pris par la France dans ses engagements en faveur du climat.

Il n'est plus acceptable, par exemple, de repousser notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une période à l'autre simplement parce que nous ne tenons pas les trajectoires définies par la stratégie nationale bas carbone.

C'est pourquoi le CESE demande à nouveau qu'un dispositif de suivi en continu des performances de réduction des émissions et de conformité aux trajectoires prévues soit mis en place rapidement. Seul un tel dispositif nous permettra d'analyser les causes de nos écarts vis-à-vis des trajectoires et de les corriger.

Réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale implique de modifier significativement nos modes de vie, de consommation, de déplacement, de production, de travail et demande donc des efforts individuels et plus encore collectifs majeurs.

L'avis rappelle à juste titre que les inégalités sociales et les inégalités environnementales sont intrinsèquement liées et que les mesures de lutte contre le dérèglement climatique doivent être ainsi pleinement intégrées dans la politique de lutte contre la pauvreté. Mettons tout en œuvre pour que les plus pauvres ne soient pas, une nouvelle fois, celles et ceux qui payent le plus lourdement nos efforts comme nos écarts en matière climatique.

L'ensemble des préconisations sont importantes, mais nous nous concentrerons sur deux, essentielles. Il est plus qu'urgent de remettre en cause l'exonération du transport aérien international et du transport maritime de la fiscalité carbone. De plus, il convient d'engager une réflexion sur les conditions d'aménagement de l'espace, des activités économiques et du travail afin de réduire à la source les mobilités contraintes et de mettre en place une évaluation continue des mesures de réduction.

Le groupe a vivement remercié les rapporteurs pour ce travail et a voté favorablement cet avis.